

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Date de convocation

21/06/2025

Date d'affichage : 21/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures trente minutes le conseil municipal de Cambernon régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni à la Salle de Convivialité, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, maire.

Présents : MM., Benoît FOURREAU, Prescilla LEGLUAIS, Céline ROCQUES, Christine BISSON, Marie-Laure LEHENAFF, Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Philippe VAUGEOIS.

Absents excusés : MM Nadia CHETTOUH, Bastien PEZERIL, Jérôme MAUGER

Absent : Alexandre HERMAN, Martine HERMAN.

Secrétaire de séance : Mme Prescilla LEGLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 MAI 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu 05 mai 2025.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTER-COMMUNAL

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme Inter-communal.

La commune bénéficiera d'une extension du droit à construire au village de l'Aubrière et au niveau du terrain bordant l'entreprise Motin. Les conseils municipaux auront trois mois pour se prononcer sur ce Plan Local d'Urbanisme Inter-communal.

SPANC

Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal que l'agence de l'eau a renouvelé le système d'aide à la mise aux normes de l'assainissement non collectif dans les conditions identiques aux années passées.

La commune de Cambernon pourrait bénéficier de cette aide. La décision sera connue en juillet quand nous saurons si Cambernon rentre dans les critères.

Si cela s'avérait impossible, monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'adresser un courrier à monsieur le Président de la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage afin que, dans le cadre de l'équité, la Communauté de communes puisse palier au manquement de l'agence de l'eau.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET GRDF META MONTCUIT

Monsieur le maire expose au conseil municipal une convention proposée par GRDF (Gaz Réseau de Distribution France) relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel sur le territoire communal.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de rattachement des canalisations et ouvrages transversant notre commune, depuis la commune de Montcuit vers celle de Monthuchon.

Monsieur le maire présente les points importants de cette convention comme la description des ouvrages (canalisations en Polyéthylène de diamètre 999 en pression MPC sur 99999 mètres), leur statut de rattachement (inscription à l'inventaire tenu par GRDF au titre du cahier des charges annexé au Traité de Concession de la commune de Cambernon), leur réalisation (par GRDF), la durée de la convention (durée égale à celle de l'exploitation des ouvrages) et les situations éventuelles de litige entre les parties signataires de la convention.

Monsieur le maire demande l'accord au conseil municipal de signer cette convention de rattachement entre la commune de Cambernon et la société GRDF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 6 voix pour et 2 abstentions :

- Autorise monsieur le maire à signer ladite convention,
- Charge monsieur le maire d'informer les services concernés,
- Charge monsieur le maire de signer tout document utile à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

PRISE DE COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR LA CMB

Monsieur le maire fait un état des lieux aux membres du conseil municipal sur l'avancement des travaux relatifs à la prise de compétence éventuelle d'assainissement collectif par la Communauté de communes Coutances Mer et Bocage :

En ce qui concerne les schémas directeurs, vingt-trois services disposent d'une étude diagnostic réalisé ou en cours. Douze de ces études ont moins de 5 ans.

Le territoire dispose de trente-cinq stations d'épuration pour 98 899 équivalents-habitant. Ce qui représente cinquante-trois abonnés par kilomètre de réseaux gravitaires.

Cinq services ne réalisent pas d'hydro-curage de leur réseau.

Dix services ne réalisent pas de contrôles de branchement.

Neuf stations sont à plus de 80% de leur capacité nominale.

Treize stations se situent entre 60 et 80 % de leur capacité nominale.

Vingt et une stations ont moins de vingt-ans.

Six stations entre vingt et trente ans.

Huit stations ont plus de trente ans.

La consommation moyenne par abonné est de 74,3 m3. Le tarif moyen au m3 se situe à 2,91 €. Le moins élevé est à 1,71 € et le plus élevé à 4,60 €.

Pour notre commune, le prix au m3 s'élève à 2,69 €.

La part fixe représente 23 % de la facture moyenne ; Pour Cambernon elle ne représente que 21 %.

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS INVESTISSEMENT VERSEES

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du montant des amortissements des subvention investissement versées.

Les subventions telles que présentées sont validées par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire, propose également que la durée d'amortissement soit de 30 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette durée.

DECISION MODIFICATIVE

BUDGET PRINCIPAL 177 00 MODIFICATION BUDGET PRIMITIF 2025

Le maire informe les membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire d'équilibrer les opérations d'ordre budgétaires (anomalie dans le Budget primitif 2025) et de prévoir les crédits budgétaires concernant l'amortissement sur 30 ans.

De ce fait, il est nécessaire d'effectuer la modification budgétaire suivante :

Budget principal 177 00 modification budget primitif 2025 :

Section de fonctionnement :

Débit 023 : - 44 045 €

Débit 681-042 : + 1 045 € (=31 283,76/30 ans = 1 042,79 arrondis).

Total débit : - 43 000 €.

Section d'investissement

Débit 21514-040 : - 9 192,42 €

Débit 2151-041 : - 33 000 €

Débit 2158-041 : - 10 000 €

TOTAL DEBIT : - 52192, 42 €

Crédit 238-040 : - 9 192,42 €

Crédit 2804182-040 : + 1 045 €

Crédit 021 : - 44 045 €

TOTAL CREDIT : - 52 192,42 €

Le conseil municipal, après débat, à l'unanimité des membres présents, accepte cette modification budgétaire.

VALORISATION DES DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE PAR LA DGFIP

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la valorisation des données de la commune pour l'année 2024 par la DGFIP et pour les mêmes strates de population.

Le montant des impôts locaux par habitant représente 162 € alors qu'au niveau départemental ce montant s'élève à 393 €, 328 € au niveau régional et 391 € au niveau national.

En ce qui concerne les charges de personnel, leur montant s'élève à 150 € par habitant alors qu'au niveau départemental ce montant est de 289 €, 283 € au niveau régional et 329 € au niveau national.

Le montant des dettes bancaires est nul. Pour les impôts locaux, leur taux est de 33,90 % pour la commune alors qu'au niveau départemental ce taux s'élève à 40,14 %, 40,48% au niveau régional et 42,50 % au niveau national.

Le montant des dotations s'élève pour la commune à 49,12 % alors qu'au niveau départemental il est à 39,99 %, 32,91 % au niveau régional et 26,13 % au niveau national.

Notre taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, est de 30,97 % contre 37,97 % au niveau départemental, 40,03 % au niveau régional et 35,43 % au niveau national.

Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties le taux voté par la commune est de 20,16 % alors qu'au niveau départemental il est de 28,70 %, régional à 30,34 % et national à 43,96 %.

LOGEMENT DES ECOLES

Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal que le logement des écoles doit être rénové avant d'être loué.

Il présente un devis du magasin Bricomarché concernant la peinture et les revêtements de sol pour un montant de 1 867,20 €.

Après débat le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis.

DEVIS

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal, un devis de G MON PLOMBIER concernant la réparation de chauffe-eau du logement des écoles pour un montant de 1 322,30 €.

Il présente également un devis de l'entreprise MARESCQ concernant l'installation d'une VMC pour le logement des écoles d'un montant de 1 120,44 €.

Enfin, il présente un devis de l'entreprise MARESCQ concernant le remplacement de deux spots existants pour deux leds à la salle de convivialité d'un montant de 344,88 €.

Après débat, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents acceptent ces devis.

RAPPORT SATESE

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal, les comptes-rendus de visite des stations d'épuration.

En ce qui concerne, celle du bourg l'eau épurée était de qualité physico chimique correcte, l'élimination de la pollution azotée et carbonée est assurée. L'entretien de la station et de ses abords est régulier et satisfaisant.

Pour le village de l'Aubrière, l'eau épurée était de qualité physico chimique correcte, l'élimination de la pollution azotée et carbonée est assurée. Les noues ont été nettoyées. L'entretien de la station et de ses abords est régulier et satisfaisant.

FDGDON

Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal que depuis le début de la saison quatre nids ont fait l'objet d'une destruction.

ADRESSAGE

Michel Penlae confirme que la commande des panneaux d'identification des voies est en cours de traitement, pour une pose par notre fournisseur fin octobre. Les numéros de maisons sont également en cours de traitement.

QUESTIONS DIVERSES

- La secrétaire, Christine Le Marchand ne viendra plus le mercredi (heures supplémentaires) à partir du début juillet.
- Installation des panneaux interdit de fumer école...

Monsieur maire informe les membres du conseil municipal que la prochaine réunion du conseil municipal est fixée le lundi 1^{er} septembre 2025 à 18H30 dans la salle de convivialité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 19H30.